

N/REF : 2/01/2026 15H29 C:000039 I:02393
V/REF : AC/C35832
V/Email reçu le Vendredi 02/01/2026 à 15H29

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GG7
IMMEUBLE : LE GEORGES 7 -GG7
9, RUE BUFERON
.
35000 RENNES

Rennes, le 17 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 9 RUE BUFERON - ALLIOUAT FATIHA 07 80 12 14 05
LOGEMENT USUF. LOC. SOC N° 113990, PORTE N°41, 4° ÉTAGE

MOTIF : FUIITE RADIATEUR SALLE DE BAIN

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 05/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE INSTALLATION
CONSTAT : FUIITE AU NIVEAU DU SECHE SERVIETTE (PERCÉ)
RÉPARATION FUIITE CONDENSAT CHAUDIERE
REMARQUE : LE DISCONNECTEUR A DU MAL A MONTER EN PRESSION

INTERVENTION DU 26/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MALGRÉ LA PRISE DE RDV, LOCATAIRE ABSENTE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 17/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU LOGEMENT 41
CONSTAT : FUIITE DANS LE LOGEMENT, EAU COUPÉE PAR LE BASSIN RENNAIS.FUIITE
IMPORTANTE CAUSANT DES DÉGÂTS DANS L'IMMEUBLE. CHAUDIERE EN DÉFAUT,
L'ENTREPRISE QUI A LE CONTRAT D'ENTRETIEN DOIT INTERVENIR CE JOUR.
PROBLEME REMPLISSAGE CHAUDIERE, FUIITE SOUS CHAUDIERE DONC VIDANGE DE
L'INSTALLATION IMPOSSIBLE POUR LE REMPLACEMENT DU SECHE SERVIETTE.
APPEL GESTIONNAIRE : MR STEPHAN EN REUNION
REMARQUE : PLUS D'EAU DANS LE LOGEMENT, NOUS NE POURRONS INSTALLER LE
NOUVEAU SECHE SERVIETTE QUE LORSQUE LA FUIITE SERA RÉPARÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 09/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE DU RÉSEAU CHAUFFAGE
DÉPOSE SECHE SERVIETTE
FOURNITURE ET POSE NOUVEAU SECHE SERVIETTE
RACCORDEMENT ALIMENTATION
REMISE EN EAU
PURGE
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 09/03/26 a 11H57 rstephant@aiguillon.com
FM LCOMPTER Email envoyé le 09/03/26 a 11H57 rstephant@aiguillon.com
0203 : MSG REP
MG LGESTION Email envoyé le 24/02/26 a 17H12 M. R. STEPHANT
LA FUITE A T'ELLE ÉTÉ RÉPARÉE AFIN QUE L'ON PUISSE REMPLACER LE SECHE
SERVIETTE ?
NOUS VOUS REMERCIIONS PAR AVANCE POUR VOTRE RETOUR
0402: MSG REP
--
AT LCOMPTER Email envoyé le 26/01/26 a 16H17 M. R. STEPHANT
CL LGESTION Email envoyé le 05/01/26 a 14H56 rstephant@aiguillon.com
BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 05/01, PRÉVOIR REMPLACEMENT DU SECHE
SERVIETTE ET PRÉVOIR INTERVENTION SOCIÉTÉ SOUS CONTRAT POUR LA CHAUDIERE
POUR PROBLEME DE PRESSION. DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS
CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/01/26 A 14:53 M. R. STEPHANT
Suite a donner : OUI. Le 26/01/2026 a 13:55
Suite a donner : OUI. Le 17/02/2026 a 14:42
FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 09/03/26 A 11:56 M. R. STEPHANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	DEP002-Dépl.Absence locataire le 26/01	2	20,00		20,00
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU 17/02	3	51,46		51,46
1,00	PBL144-FP.1 Radiat.Seche Serviette	4	349,92		349,92
TOTAL H.T.					421,38
T.V.A. a 10,00%					42,13
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>463,51</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.